

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
NAIX AUX FORGES - COMMUNE

Procès verbal

Le lundi 15 septembre 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Philippe GERARD.

Secrétaire de la séance : Christophe THOUVENOT

Présents : Philippe GERARD, Christophe THOUVENOT, Véronique NOEL, Annie JAMKA, Cécilia URBANI, Émilien MARCOS, Fabrice GOUJON, Jean-Pierre MALATTIA, Franck HUSSON, Joël MARTHELOT

Absents et excusés : Jean THIRIOT

Ordre du jour :

- Présentation par M. Homs du tableau "L'assomption" classé monument historique
- Rapport d'activité 2024 de la CA
- Désignation d'un référent EESH : "Espèce à Enjeux pour la Santé humaine"
- Bon naissance nouveaux nés
- Point projet Aire Nasium
- Informations et questions diverses.

Ouverture de la séance à 18h30

Validation du précédent compte-rendu

Présentation par M. Homs du tableau "l'Assomption"

Après la présentation de M. Homs, M. Le Maire propose de prendre contact avec la DRAC pour se renseigner sur la procédure à suivre afin de réparer ce tableau qui au fil des années passées dans l'église s'est abîmé.

M. Homs a également parlé du cadran solaire et exprimé le souhait qu'il soit remis dans la bonne position afin de pouvoir indiquer l'heure.

A suivre

Lors des journées (20-21 septembre 2025) l'église de Naix sera ouverte et M. Homs fera visiter l'église de 10h à 11h le samedi. L'information sera diffusée sur Intramuros.

Rapport d'activité CA 2024 (N° DE_2025_022)

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que:

"Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement

et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

En conséquence, le conseil municipal décide de prendre acte
- du Rapport d'activité 2024 de la communauté d'agglomération

Référent EESH (N° DE 2025 023)

En l'absence de volontaire, Philippe Gérard se désigne pour être le référent EESH (Espèces à enjeux pour la santé humaine).
Il sera chargé de la communication et du relais entre l'ARS, FREDON Grand Est et la population.
Les espèces actuellement suivies sont : L'ambroisie, les chenilles processionnaires et la datura stramoine.
Accepté à l'unanimité par le conseil municipal

Un gros nid de frelons asiatiques a été détruit au fond de la rue basse L'association GDSA est intervenue pour la somme de 30€. Le contact sera mis sur Intramuros, tout particulier peut faire appel à cette association.

Bon naissance (N° DE 2025 024)

Actualisation de la délibération 2021-15 afin de ne pas limiter le versement du bon naissance aux seuls titulaire d'un livret A à la Caisse d'épargne

Un bon naissance d'un montant de 50€ sera versé sur un compte au nom du nouveau-né dont le RIB sera fourni par les parents. La commune informera les parents du nouveau né de ce dispositif.
La demande des parents doit être formulée avant les 1 an de l'enfant.

Point projet "Aire Nasium"

La publication de l'appel d'offre doit se faire cette semaine. Un avis sera mis dans l'Est Républicain.

Vérifier la subvention à la région et au Pays Barrois. La DETR a été validée pour un montant de 58 960€, L'Andra a donné 3 000€ et la CA à travers le fond de Concours 15 310€. Pour rappel le projet est estimé à 153 100€ HT.

Informations et questions diverses

- Les travaux (sondages) sur la ligne SNCF sont en cours (7 sondages sur Naix)
 - 3 guirlandes sont à réparer
 - Colis de la Saint Nicolas : Demande d'un contenu plus festif. Emballage comme l'année dernière fait avec les conseillers. En attente de proposition par les membres du conseil.
 - Pont du canal : Réunion jeudi 25 septembre
- Projet éolien : RWE sera présent demain 16 septembre à partir de 18h45 à la mairie pour

présenter le projet à la population. Information à mettre sur Intramuros

- Élections municipales

Les élections municipale se tiendront les 15 et 22 mars.

Inscription sur les listes électorales avant le 6 février 2026

Les listes de candidats doivent être déposées en préfecture avant le 26 février 2026

Attention le mode de scrutin a changé:

- Une liste de candidat doit être déposée en préfecture contenant entre 9 et 13 noms pour notre commune (le 12ième et le 13ième seront remplaçants en cas de démission en cours de mandat)
 - Cette liste doit présenter une alternance stricte femme/homme ou inversement. (pour la parité)
 - Lors du vote il sera impossible de rayer des noms ou d'en ajouter. Les bulletins modifiés seront considérés comme nuls.
 - Si il y a 2 listes, les sièges seront répartis entre les 2 listes (6 sièges pour la liste ayant obtenu la majorité absolue, les 5 sièges restant seront partagés à la proportionnelle entre les 2 listes (sous condition)
- Route de Ligny. De nombreux gravillons sont sur les bords. A balayer ?
- Travaux : Le chemin de Méhéval devrait se faire en septembre.
- Enedis est en train de retirer la ligne électrique aérienne HT du hangar route de Ligny jusque Saint Amand.. Les poteaux seront également démontés.

Fin de la séance à 20h05

Philippe GERARD
Président de séance

Christophe THOUVENOT
Secrétaire de séance